



ECOLE DE LA ROUTE

Auto - Moto - PL - Conduite Accompagnée
- EB (remorque) - BSR (cyclomoteur)
Permis D (autocar)

Tél/FAX : 03 81 58 65 19
Portable: 06 08 78 44 16

PROGRAMME FORMATION CATEGORIE BE + ETG

PUBLIC ET PREREQUIS	:	Tout public titulaire du permis de conduire B
NIVEAU	:	V bis
OBJECTIFS GENERAUX	:	Acquérir les connaissances théoriques du code de la route Techniques et réglementaires permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire sur véhicule articulé, léger.
EFFECTIF	:	Non spécifique
DUREE	:	56 Heures - 35 Heures de cours théorique - 21 Heures plateau et circulation avec formateur
VALIDATION	:	Attestation de formation Permis de conduire de la catégorie EB, si réussite à l'examen

Siret N° 789 830 981 000 13

N° TVA intracommunautaire FR 43 323 404 962 000 41

N° agrément préfectoral 647 – N° déclaration d'existence formation continue 43 25 000 66 25

PROGRAMME DETAILLE :

I. PREPARATION AUX EPREUVES AUDIOVISUELLES DU CODE DE LA ROUTE

- VEHICULE / CONDUCTEUR
- SIGNALISATION ROUTIERE
- PRIORITES DE PASSAGE
- SIGNALISATION LUMINEUSE
- REGLE DE CIRCULATION
- CROISEMENT / DEPASSEMENT
- ARRET / STATIONNEMENT
- AUTOROUTE
- ACCIDENTS

II. ACQUERIR DES CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES ET REGLEMENTAIRES EN VUE DE LA PREPARATION A L'INTERROGATION ORALE DE L' EXAMEN.

1. ASPECT REGLEMENTAIRES

- Connaissance des règles de circulation des véhicules lourds, des signalisations spécifiques.
- Connaissance des règles administratives concernant le véhicule et le conducteur.
- Réglementation Sociale Européenne dans les transports routiers, ses applications, les moyens de contrôle.

2. COMPORTEMENT ET SECURITE – DEROULEMENT EPREUVE PATEAU

- Le rôle du conducteur professionnel, l'hygiène, l'alcool et ses conséquences.
- Comportement en cas d'accident, statistiques routière

III. SAVOIR EFFECTUER LES MANOUVRES NECESSAIRES A L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE PREPARATION A L'EPREUVE PRATIQUE (PATEAU)

Socle 1 (voir tableau)
Attelage

Socle 2 (voir tableau)
Dételage

SOCLE 1	ATTELAGE	SOCLE 2	Dételage après le bilan partiel et la maniabilité
1. Contrôle, immobilisation du véhicule	- Accouplement	9. Annonces, dimensions et poids	- Moteur arrêté et immobilisation véhicule
2. Documents de bords, tracteur + remorque	- Vérification verrouillage		
3. Contrôles véhicule tracteur - carrosserie/vitrage - roues - tâches	- Branchements, flexibles - Suppression stabilisation et immobilisation	10. Feux	- Stabilité du sol - Immobilisation et stabilisation de la remorque - Débranchements flexibles - Déverrouillage - Mise en marche - Dégagement - Remise en position initiale
4. Contrôles remorque - caisse - roues - chargement-marchandises		11. (6 items) a) documents de bord, triangle b) feu dispositif de contrôle + accessoire c) niveaux : glace + retro + essuie-glaces d) pneumatiques – roues – suspension + direction e) caractéristiques du véhicule f) plaques + disques limitation vitesse – dispositif réfléchissant + catadioptrés g) transport de marchandise	
5. Mise marche du moteur		12. interrogation orale (épreuve maniabilité)	
6. Positionnement véhicule		13. Detelage	
7. Compatibilités			

Siret N° 789 830 981 000 13

N° TVA intracommunautaire FR 43 323 404 962 000 41

N° agrément préfectoral 647 – N° déclaration d'existence formation continue 43 25 000 66 25

IV - MAITRISER ET UTILISER DE FACON RATIONNELLE LE VEHICULE ARTICULE LEGER (préparation épreuve pratique circulation)

1. ADAPTATION AU VEHICULE

- Contrôle systématique avant départ.
- Installation correcte au poste de conduite.
- Connaissance des particularités du véhicule (poids, gabarit, porte-à-faux)

2. ADAPTATION AU TRAFIC

- Placement du véhicule en circulation.
- Respect des règles de sécurité.
- Conduite prévisionnelle.

3. ACQUISITION D'UNE CONDUITE RATIONNELLE

- ✓ Souci permanent de sécurité
- ✓ Respect des exigences techniques du matériel
- ✓ Économie et efficacité des gestes.

V. CONTRAINTES ET/OU CONDITIONS PARTICULIÈRES DE MISE EN ŒUVRE

- Enregistrement du dossier en préfecture.
- Véhicule tracteur équipé double commande, conforme à l'annexe ministérielle du 13.06.90 et à l'arrêté ministériel du 30.05.96, modifié par l'arrêté du 08.12.04.
- **Salles de cours équipées :**
 - tableau
 - écran
 - projecteur diapositives
 - lecteur vidéo et téléviseur

Piste routière conforme aux normes du Permis de conduire.



Siret N° 789 830 981 000 13

N° TVA intracommunautaire FR 43 323 404 962 000 41

N° agrément préfectoral 647 – N° déclaration d'existence formation continue 43 25 000 66 25